



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

PARC-MONTMORENCY

Plan directeur



Parcs Canada Parks Canada

Canada

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

PARC-MONTMORENCY

PLAN DIRECTEUR

Unité de gestion de Québec

Octobre 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink that reads "John Baird". The signature is written in a cursive, flowing style.

John Baird

**Lieu historique national du Canada du
Parc-Montmorency**

P L A N D I R E C T E U R

APPROBATION RECOMMANDÉE PAR :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Jean Desautels
Directeur
Unité de gestion de Québec
Parcs Canada

Table des matières

1. Introduction.....	9
1.1 Mandat de Parcs Canada et cadre législatif.....	9
1.2 Processus d'élaboration du plan directeur.....	10
2. Le lieu désigné et le lieu administré.....	11
3. Le contexte historique.....	17
4. Une notion fondamentale : l'intégrité commémorative.....	21
5. Les ressources culturelles et les messages.....	23
5.1 Les ressources culturelles d'importance historique nationale.....	23
5.2 Les messages d'importance historique nationale à communiquer au public.....	24
5.3 Les autres valeurs patrimoniales.....	27
6. Le contexte opérationnel actuel.....	33
6.1 L'expérience de visite.....	33
6.2 La communication des messages de commémoration.....	33
6.3 La fréquentation et l'utilisation du lieu.....	34
6.4 Le cadre touristique régional.....	34
7. Les objectifs.....	35
7.1 Les objectifs particuliers.....	35
8. Un regard sur l'avenir : le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency vers 2020.....	37
9. La mise en valeur.....	39
9.1 Le concept de mise en valeur.....	39
9.2 Les mesures de gestion.....	39
10. Mise en œuvre et participation du public.....	45
11. Sommaire de l'évaluation environnementale.....	47
11.1 Contexte.....	47
11.2 Approche méthodologique.....	47
11.3 Portée.....	47

11.4 Conformité aux politiques	47
11.5 Sources d'impact et atténuation	48
11.6 Impacts résiduels.....	48
11.7 Conclusion	48
Études, rapports de recherche et autres ouvrages de référence	49
Comité de planification	51

1. Introduction

1.1 Mandat de Parcs Canada et cadre législatif

Agence fédérale relevant du ministre de l'Environnement, Parcs Canada a essentiellement pour mission d'assumer le mandat national et international du Canada en matière de reconnaissance et de conservation du patrimoine. L'Agence s'acquitte de son rôle en protégeant et en mettant en valeur divers aspects représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Elle vise à en assurer l'intégrité écologique ou commémorative et à en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public.

Un des résultats les plus tangibles de l'action de Parcs Canada est le réseau des lieux historiques nationaux, auquel se rattache le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency. Parcs Canada administre 155 lieux historiques nationaux, dont 28 au Québec. Les lieux historiques nationaux sont gérés en fonction des objectifs suivants :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique.
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.
- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur de lieux d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

En vertu de la loi créant l'Agence Parcs Canada (1998), l'organisme est tenu de produire un plan directeur pour chacun des lieux historiques nationaux qu'il administre. Le plan directeur a essentiellement pour but d'orienter les interventions touchant à la protection, à la mise en valeur, à l'utilisation et à la gestion du lieu. L'élaboration du plan est encadrée par les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, et en particulier la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*. Les objectifs stratégiques de Parcs Canada sont également pris en compte lors de l'élaboration d'un plan directeur. Celui-ci exprime donc, à l'échelle du lieu historique, les politiques générales de Parcs Canada tout en tenant compte des préoccupations et des points de vue du public.

La grande famille des lieux historiques nationaux du Canada comprend des endroits qui incarnent et révèlent de multiples facettes de notre histoire nationale, son caractère, son identité et sa trame. Désignés par le ministre de l'Environnement à la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, nos lieux historiques nationaux fournissent un riche aperçu de la façon dont l'histoire a laissé son empreinte sur le territoire canadien. Ces lieux contribuent à nous relier à un plus grand tout et à définir ce que signifie le fait d'être canadien. Ils font partie de notre passé et du patrimoine de tous nos compatriotes. Le programme de commémoration de Parcs Canada s'applique à des lieux, mais aussi à des personnages et à des événements d'importance historique nationale. Ainsi, plus de 915 lieux historiques nationaux du Canada, plus de 590 personnes et plus de 365 événements de notre histoire ont été officiellement reconnus d'importance nationale.

1.2 Processus d'élaboration du plan directeur

Ce plan directeur a été préparé selon les dispositions du paragraphe 32.(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et sera revu selon les dispositions du paragraphe 32.(2) en 2011.

Le plan directeur du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency a été préparé par une équipe multidisciplinaire composée d'employés de Parcs Canada. L'équipe a analysé la situation dans le lieu et elle a identifié les principaux enjeux de gestion. Elle a élaboré une vision pour l'avenir et proposé des mesures de gestion pour atteindre cette vision. Au printemps 2006, des consultations publiques ont été organisées à Québec afin de soumettre la vision et

les mesures de gestion aux organismes et aux citoyens intéressés par le sujet. La stratégie de consultation publique a permis de connaître l'opinion des intervenants susceptibles d'être concernés par la mise en valeur et la gestion du lieu. Dans l'ensemble, le public s'est montré très favorable aux propositions avancées par l'équipe de planification. Les commentaires exprimés ont été compilés, analysés et pris en compte lors de la rédaction du plan directeur. Celui-ci a été soumis à une évaluation environnementale visant à s'assurer que les mesures de gestion n'entraîneraient pas d'effets environnementaux négatifs. Le plan a ensuite été révisé par le bureau national et présenté par le directeur général de Parcs Canada au ministre de l'Environnement pour son approbation. Après avoir reçu l'approbation requise, le document a été déposé au Parlement.



Le lieu historique national du Parc-Montmorency
Parcs Canada / J. Jolin

2. Le lieu désigné et le lieu administré

Le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, au sommet de la côte de la Montagne (carte 1). Il est relié à la terrasse Dufferin par la porte Prescott et l'escalier Frontenac. Il s'agit d'un parc urbain bordé par un mur de fortifications. Il fait d'ailleurs partie intégrante du lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec. Il s'intègre au réseau des lieux historiques nationaux du Canada et apporte un éclairage spécifique sur l'histoire politique, militaire et religieuse du pays.

Le lieu désigné (carte 2) est borné au nord-ouest par la rue Port-Dauphin et au sud-ouest par la côte de la Montagne, au sud-est par l'ancien cimetière de la côte de la Montagne et au nord-est par la face intérieure d'un mur des fortifications de Québec. Il a une superficie d'environ 5821 mètres carrés. Le lieu administré par Parcs Canada est, quant à lui, plus vaste que le lieu désigné et il inclut l'ancien cimetière de la côte de la Montagne.

Dès 1949, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada déclarait d'importance historique nationale les lieux de réunion du Parlement de la Province du Canada entre 1841 et 1866 et exprimait le souhait qu'une plaque soit installée sur chacun de ces sites (Montréal, Toronto, Kingston et Québec). À Québec, il s'agissait de l'emplacement occupé aujourd'hui par la partie haute du parc Montmorency.

En 1966, à la suite de travaux de réfection, des vestiges du palais épiscopal (siège de l'Assemblée législative du Bas-Canada) furent mis au jour. Puis, en 1967, la Commission réitéra son désir qu'une plaque soit installée sur chacun des sites de réunion de l'Assemblée législative de la Province du Canada.

La vocation politique du lieu est ancienne. Elle débute en 1777 alors que le gouvernement loue le palais épiscopal qui s'y trouve. Puis la première assemblée législative y siège en décembre 1792 et, en 1831, le gouvernement devient le propriétaire du bâtiment. De 1852 à 1855, puis de 1860 à 1865, le Parlement du Canada y siège. Après cet épisode, le lieu conserve sa vocation politique puisque, avec la Confédération, Québec devient la capitale de la province de Québec et l'ancien Parlement du Canada-Uni, le siège du nouveau gouvernement provincial. L'édifice accueille le Parlement du Québec entre 1867 et 1883. En 1883, l'Hôtel du Parlement de la côte de la Montagne est détruit par un incendie.

Ainsi, le lieu a tour à tour une vocation religieuse, militaire et politique, jusqu'à ce que la Ville de Québec le transforme en parc urbain en 1908. En 1983, Parcs Canada reprend le bail cédé à la Ville pour devenir, en 2003, l'unique gestionnaire et responsable du lieu.

Quelques panneaux d'interprétation ont été installés dans le lieu en plus d'un panneau indiquant son identité. Parcs Canada y poursuit un programme d'entretien des arbres urbains, de gazonnage, d'aménagement paysager et d'installation de mobilier urbain. De plus, ce lieu privilégié est utilisé à des fins d'activités publiques tels le Festival d'été de Québec et les Fêtes de la Nouvelle-France. Parcs Canada gère les protocoles entourant ces activités.

L'énoncé d'intégrité commémorative du lieu était approuvé en 2004. Le présent plan directeur est le premier à être élaboré pour le lieu.

LÉGENDE

- LHNC administrés par Parcs Canada
- LHNC faisant partie du LHNC des Fortifications-de-Québec
- Centre d'interprétation géré par Parcs Canada





3. Le contexte historique

Les pères Récollets auraient été les premiers occupants européens du territoire de l'actuel parc Montmorency. En effet, ils y auraient cultivé un jardin dès 1616. Au cours des 72 années qui suivront, ce terrain changera de main plus d'une fois. Ainsi, en 1618, les Récollets l'échangent à Louis Hébert contre un terrain que celui-ci possédait en bordure de la rivière Saint-Charles. Cet échange informel est officialisé le 4 février 1623, lorsque Henri II, duc de Montmorency et vice-roi de la Nouvelle-France, accorde à Louis Hébert son premier titre de concession.

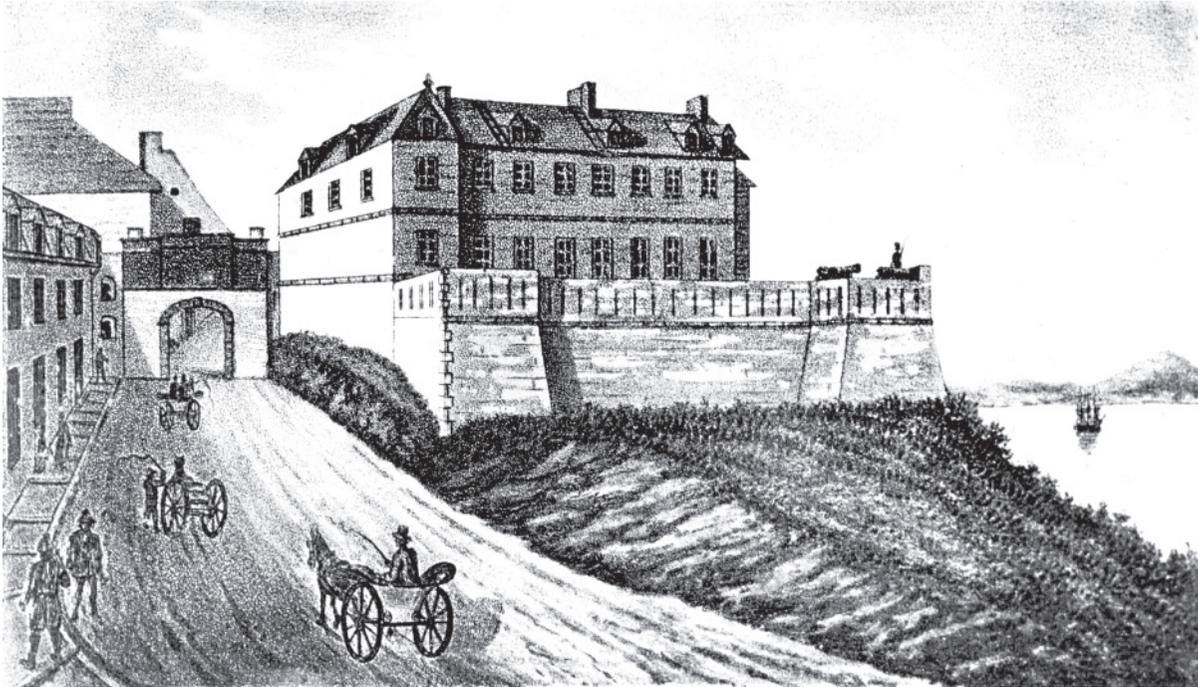
En 1637, Guillaume Hébert, l'héritier de Louis, puis ses enfants en 1641 échangent le terrain morcelé en deux parties avec la Compagnie de la Nouvelle-France. En 1649, puis en 1652, cette compagnie concède les deux parties du terrain à Anne Gagnier, veuve de Jean Clément de Waulx, seigneur de Monceaux. En 1656, le terrain passe à Denis-Joseph Ruelle, sieur d'Auteuil, procureur général du Conseil souverain et gendre de la veuve de Monceaux. L'épouse d'Auteuil le vend à son tour en 1667 à l'intendant Jean Talon, qui le vend à nouveau en 1682 à François Provost, major de la ville et du château de Québec.

C'est finalement le major Provost qui vend le terrain, en 1688, à M^{gr} Jean-Baptiste de La Croix de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec et successeur de M^{gr} de Laval. M^{gr} de Saint-Vallier y fera ajouter, par échange avec la fabrique Notre-Dame-de-la-Recouvrance, le terrain voisin occupé par le premier cimetière de la ville. On y pratiquait des inhumations depuis au moins 1613.

En faisant l'acquisition du terrain, M^{gr} de Saint-Vallier acquiert également la maison en pierre à deux étages qui s'y trouve. Cette maison, qui fera office de premier palais épiscopal, aurait été construite par le sieur d'Auteuil et aurait vraisemblablement été habitée par Jean Talon. À partir de 1688, M^{gr} de Saint-Vallier et ses successeurs vendront plusieurs parcelles du terrain du palais épiscopal, de sorte qu'en 1732, les limites actuelles du parc Montmorency seront fixées.

Dès 1689, M^{gr} de Saint-Vallier amorce la construction d'un mur de maçonnerie pour ceindre sa propriété. De 1693 à 1695, il y fait construire, selon les plans de Claude Baillif, un nouveau palais en pierre de taille. Le projet est ambitieux, mais seule la moitié du bâtiment sera construite. Lors du siège de Québec de 1759, l'édifice est partiellement détruit. À partir de cette date, la chapelle sert de lieu de culte pour les anglicans de la ville. Elle servira également à diverses réunions publiques.

Il faudra attendre jusqu'en 1766 pour que Jean-Olivier Briand, le nouvel évêque, fasse restaurer l'ensemble du palais. Cependant, il ne l'habitera et n'y officiera jamais. En 1777, le gouvernement le louera pour une période de neuf ans. Le gouverneur Guy Carleton et ses conseillers législatifs s'y réuniront. Ce sera alors le début de la vocation politique du lieu.



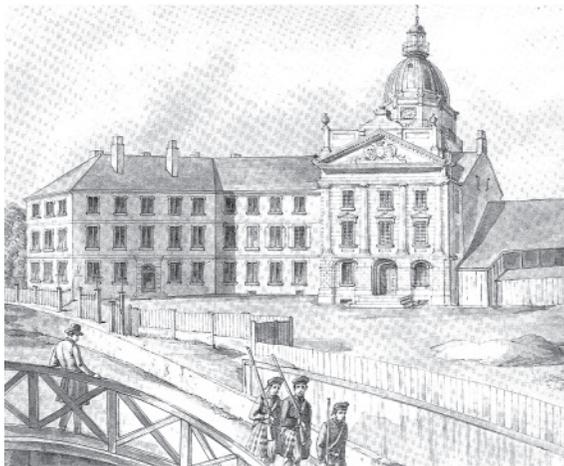
La porte Prescott et le Palais épiscopal
Bibliothèque et Archives Canada, C-14504 / J. Lambert

Avec la proclamation de l'Acte constitutionnel, Québec devient la capitale politique du Bas-Canada, mais n'a pas d'édifice parlementaire. Le temps presse et on ne peut songer à en construire un. Le palais épiscopal s'avérant être l'édifice le plus approprié, c'est dans sa chapelle que la première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada siégera le 17 décembre 1792. En 1831, après plusieurs années de tergiversations, M^{gr} Bernard-Claude Panet accepte enfin de se départir du palais épiscopal en le vendant au gouvernement. Le palais devient donc, à proprement parler, un véritable « Hôtel du Parlement ». C'est alors que s'amorce une série d'importants travaux d'agrandissement et de restauration.

On construit d'abord, de 1831 à 1834, l'aile nord-ouest prévue en 1693, mais que M^{gr} de Saint-Vallier n'avait pu faire ériger. En 1833, la chapelle est démolie pour permettre l'édification du corps principal du bâtiment. Enfin, en 1851 et 1852, on démolit ce qui reste de l'ancien palais épiscopal pour construire l'aile sud-est du nouvel édifice.

Le 1^{er} février 1854, à peine les travaux sont-ils terminés qu'un incendie détruit complètement le nouveau bâtiment du Parlement. Il est à noter que c'est dans cet édifice que, de 1845 à 1850, le Conseil municipal de Québec a siégé.

Entre temps, en 1840, le Parlement britannique avait adopté l'Acte d'Union. Désormais, le Bas et le Haut-Canada ne formeront plus qu'une seule province. La conséquence pour Québec est de perdre son titre de capitale. En effet, c'est Kingston, considéré plus central, qui est choisi. Toutefois, les députés jugeant cette ville peu appropriée à sa nouvelle fonction, la capitale est presque aussitôt transférée à Montréal. L'Assemblée y siégera de 1844 à 1849 alors qu'une foule d'émeutiers incendie le Parlement, protestant contre la loi indemnisant les habitants du Bas-Canada ayant subi des pertes lors de la Rébellion de 1837-1838. La capitale est à nouveau déménagée, cette fois-ci à Toronto. On opte alors pour le principe d'une capitale itinérante. En effet, l'Assemblée siégera alternativement à Toronto et à Québec.



Le premier parlement vu de l'avant
Bibliothèque et Archives Canada,
C-13429

Le premier tour de la ville de Québec arrive en 1852. L'Assemblée s'y réunit jusqu'en 1855, puis de 1860 à 1865, alors qu'Ottawa est finalement choisie comme capitale permanente par la reine Victoria. À la suite de l'incendie de 1854, les députés se réuniront temporairement à l'Académie de musique de la rue Saint-Louis alors que les conseillers législatifs iront à quelques pas de là, au palais de justice. Toutefois, avec le retour à Québec de l'Assemblée prévu pour 1860, il faut songer à reconstruire. En 1859 et 1860, on érige donc un nouvel édifice. Conçu pour servir de bureau de poste lorsque la capitale déménagera à Ottawa, le nouvel Hôtel du Parlement est en brique. Le corps principal comporte deux étages sur rez-de-chaussée et les deux ailes latérales n'en ont qu'un seul.

Avec l'avènement de la Confédération, Québec devient la capitale de la province de Québec. L'ancien Parlement du Canada-Uni devient alors le siège du nouveau gouvernement provincial. Rapidement toutefois, l'édifice s'avère trop exigu pour y accueillir tous les ministères.

En 1872, on construit donc un nouvel Hôtel des Postes de l'autre côté de la côte de la Montagne et, en 1876, on amorce la construction d'un nouvel Hôtel du Parlement, sur

la *Cricket Field*, face aux fortifications. Les députés et les fonctionnaires y emménageront plus vite que prévu puisque le 19 avril 1883, l'Hôtel du Parlement de la côte de la Montagne est une fois de plus détruit par un incendie.

Outre ses vocations religieuse et politique, le site du futur parc Montmorency aura eu une fonction militaire. En effet, dès 1711, l'ingénieur de Beaucours avait construit la batterie du Clergé (Grande Batterie) le long de la falaise, depuis la glacière du palais épiscopal jusque dans le secteur de la batterie du Sault-au-Matelot, plus à l'ouest. En 1762, Murray avait aussi noté l'importance stratégique du lieu et y avait fait monter une autre batterie, juste derrière le palais épiscopal. En 1797, la porte Prescott était construite pour contrôler l'accès à la haute-ville par la côte de la Montagne. À partir de 1808, un mur était érigé entre la batterie du Clergé et la porte Prescott, puis les batteries de l'Assemblée et Prescott étaient installées. Plusieurs représentations anciennes montrent d'ailleurs la présence de nombreux soldats en poste sur ce site.

À partir de 1883, le site de l'ancien palais épiscopal demeurera inoccupé et jonché de ruines. En juin 1893, après un nettoyage du site, le gouvernement fédéral loue à la « Cité » de Québec le terrain qui est alors connu comme « l'ancien terrain du Parlement », et ce, pour un dollar par année durant une période de 21 ans. On en fera un jardin public qui s'appellera le « parc Frontenac ». En 1904, cette entente sera renouvelée pour 99 ans. La même année, des citoyens déposent une pétition au Conseil de Ville pour faire changer le nom du parc en celui de « Jardin Montmorency ». Les pétitionnaires trouvent ce nom plus approprié. Selon eux, on pourrait ainsi honorer la mémoire d'un vice-roi de la Nouvelle-France, Henri II, duc de Montmorency, et du premier évêque de Québec, M^{gr} de Laval. C'est ainsi qu'en 1908 naît officiellement le parc Montmorency.

4. Une notion fondamentale : l'intégrité commémorative

L'intégrité commémorative est un concept utilisé par Parcs Canada qui décrit le bon état et le caractère global¹ d'un lieu historique national. Il s'agit de l'état souhaité pour ce lieu. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu².

Afin de garantir la protection et la mise en valeur adéquates des lieux historiques nationaux, Parcs Canada a élaboré une politique sur la gestion des ressources culturelles. Cette politique s'appuie sur cinq grands principes de gestion, à savoir les principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité. Répondre aux exigences de ces principes permet généralement d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national. Dans la pratique, l'application de cette politique signifie que les ressources culturelles

sont inventoriées et évaluées et que leur valeur historique est prise en considération chaque fois que des mesures sont mises de l'avant.

L'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency a été approuvé en 2004. Il a exposé l'étendue du lieu désigné, a précisé son objectif de commémoration, a décrit les ressources culturelles qui s'y trouvent, leur a attribué une valeur et a identifié les messages de commémoration à être présentés au public. L'énoncé a aussi fixé des objectifs en matière de protection des ressources culturelles et de diffusion des messages. L'énoncé d'intégrité commémorative est un cadre de référence établissant l'état qui est souhaitable pour le lieu. La mise en relation de cet état souhaitable avec la situation existante permet de définir des mesures de gestion pour la conservation et la mise en valeur du lieu.

L'objectif de commémoration définit ce qui doit être commémoré au lieu historique national du Parc-Montmorency. Il a été déterminé comme suit, conformément à l'énoncé du motif de sa désignation figurant dans le procès-verbal de la réunion de mai 1949 de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada³ :

- Il est l'un des lieux où le Parlement de la Province du Canada s'est réuni entre 1841 et 1866.

1. Réfère à l'intégralité, à la totalité quantitative et qualitative du lieu et de ses composantes.

2. Parcs Canada, *Guide de rédaction des énoncés d'intégrité commémorative*, (Ottawa), Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2002, p. 2.

3. « Énoncé d'intégrité commémorative, Lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency », avril 2004, 18 pages et annexes.

5. Les ressources culturelles et les messages

La valeur d'une ressource culturelle s'établit d'abord en fonction de son association à l'objectif de commémoration d'un lieu. Au Parc-Montmorency, plusieurs ressources d'importance historique nationale doivent être protégées. L'intégrité commémorative se réalise également par la diffusion des messages d'importance historique nationale. Certaines autres ressources et valeurs doivent aussi être préservées et des messages complémentaires doivent être présentés au public. L'Agence Parcs Canada assume la responsabilité directe de la protection et de la commémoration des ressources culturelles qu'elle administre.

5.1 Les ressources culturelles d'importance historique nationale

Le lieu désigné

Le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency est situé dans la haute-ville de Québec. Il est de forme irrégulière et il correspond à une partie du lot 1 212 978 du cadastre de la Ville de Québec (on y exclut l'ancien cimetière situé dans la partie basse du parc). Il est borné au nord-ouest par la rue Port-Dauphin et au sud-ouest par la côte de la Montagne, au sud-est par l'ancien cimetière de la côte de la Montagne et au nord-est par la face intérieure d'un mur des fortifications de Québec. Il a une superficie d'environ 5 821 mètres carrés.

Les **valeurs historiques** rattachées au lieu désigné sont les suivantes :

- Il est associé à l'un des lieux de réunion du Parlement de la Province du Canada.
- Il est également associé à l'évolution géopolitique du Canada, notamment à l'époque de l'union du Bas et du Haut-Canada, et ce, jusqu'à l'avènement de la Confédération.

Les sites archéologiques

Le parc Montmorency a connu peu d'interventions archéologiques au cours de son histoire. Une première inspection du lieu fut faite par un archéologue au printemps 1966 lors de la découverte de vestiges, suivie, au cours de l'hiver 1967-1968, d'une fouille de sauvetage dans le bastion sud-est du mur de fortification. Par la suite, le site n'a bénéficié que d'épisodes de surveillance archéologique lors de différents travaux effectués dans le parc, le plus important ayant eu lieu à l'hiver 1971-1972.

Il est à noter qu'en octobre 1966, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada recommandait que des fouilles archéologiques soient entreprises au parc Montmorency. Ces fouilles n'ont jamais eu lieu. Néanmoins, le site recèlerait de nombreuses ressources archéologiques directement associées au motif justifiant son importance nationale (carte 3). Il y a d'abord les vestiges présumés du premier édifice du Parlement (1831-1854), construit à même

le palais épiscopal, et de ses dépendances, soit les latrines, les remises et un passage voûté. Enfin, il y a les vestiges présumés du second édifice du Parlement (1859-1883). Le potentiel archéologique est énorme, du fait que le site n'a jamais fait l'objet de recherches poussées.

Les **valeurs historiques** rattachées aux sites archéologiques sont les suivantes :

- Les vestiges présumés des édifices parlementaires témoignent du rôle joué par la ville de Québec en tant que capitale de la Province du Canada de 1852 à 1855, puis de 1860 à 1865.
- Par leur ampleur, ces vestiges témoignent de l'importance des institutions parlementaires à Québec au XIX^e siècle.
- Les vestiges présumés des édifices parlementaires sont associés à l'évolution de la démocratie et du parlementarisme au Canada.

La collection archéologique

À l'occasion des fouilles de sauvetage et des interventions de surveillance archéologiques effectuées au parc Montmorency en 1967-1968 et en 1971-1972, des artefacts ont été récupérés. La collection est contenue dans dix-sept caisses et elle comprend divers objets de céramique, de verre et de métal. Ceux-ci sont surtout de nature domestique. Puisque l'inventaire des artefacts réalisé à l'époque ne répond pas aux normes actuelles en matière d'enregistrement et d'analyse, il est présentement impossible de faire le lien entre les fragments et objets qui y ont été récoltés et les différentes occupations. Il faut néanmoins retenir que certains de ces artefacts sont susceptibles d'avoir une grande valeur patrimoniale, puisqu'ils pourraient témoigner des occupations reliées au siège du Parlement en 1852-1853 et en 1860-1865.

La **valeur historique** rattachée à la collection archéologique est la suivante :

- Ces artefacts témoignent de la construction et de l'occupation des deux édifices du Parlement dans lesquels s'est réunie l'Assemblée législative de la Province du Canada en 1852-1853 et en 1860-1865.

5.2 Les messages d'importance historique nationale à communiquer au public

Au lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency, le message d'importance historique nationale découlant de l'objectif de commémoration et devant être communiqué au public est le suivant :

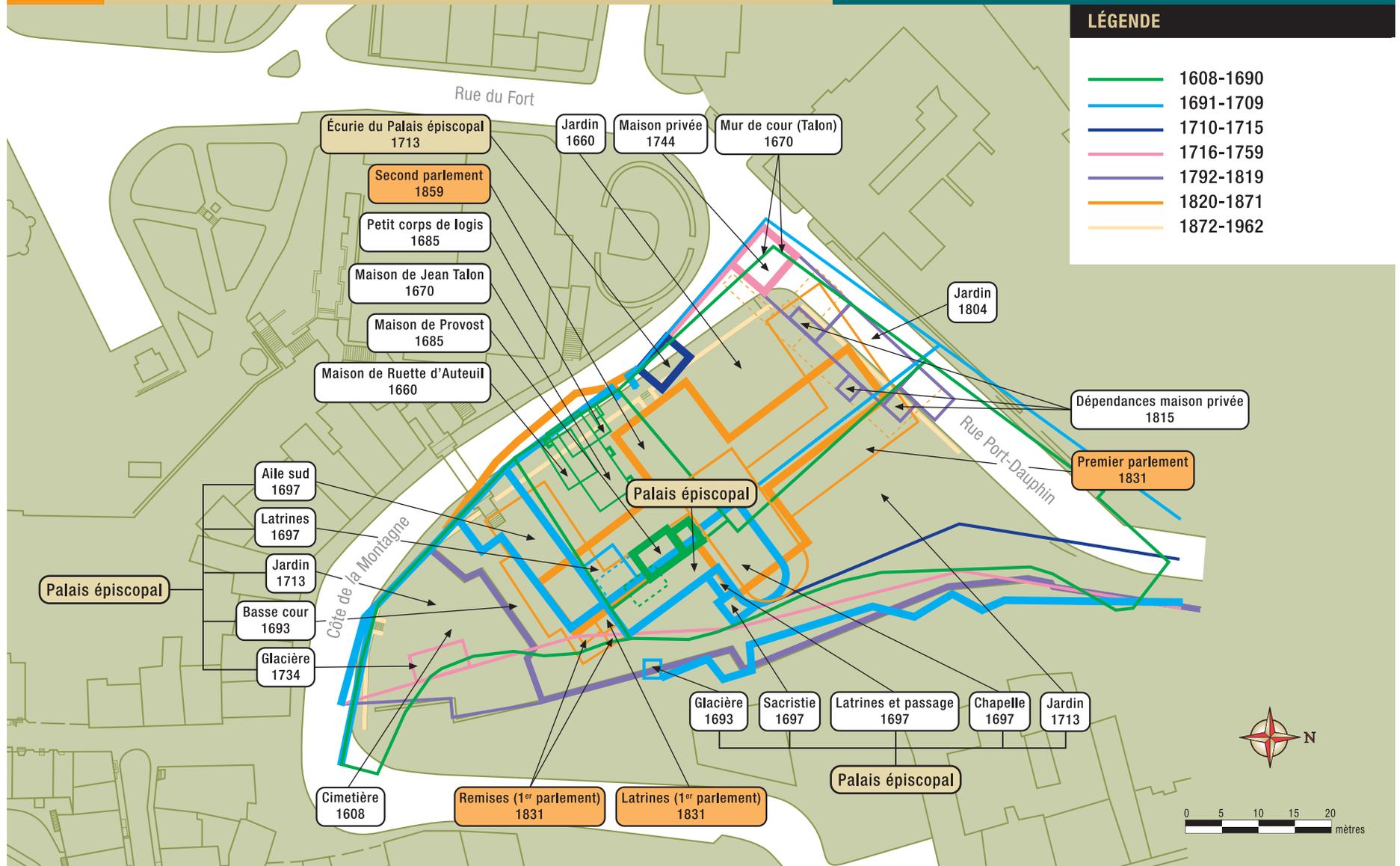
- Le parc Montmorency est l'un des lieux où le Parlement de la Province du Canada s'est réuni entre 1841 et 1866.

Afin de mieux faire comprendre ce message, il doit être développé en tenant compte des éléments suivants :

- La Province du Canada est née le 10 février 1841 par l'entrée en vigueur de l'Acte d'Union voté par le Parlement britannique le 23 juillet 1840. Le Bas et le Haut-Canada formaient désormais le Canada-Uni administré par un seul gouvernement.
- De 1841 à 1866, la Province du Canada a eu une capitale itinérante. Ainsi, son Assemblée législative a siégé à Kingston de 1841 à 1843, à Montréal de 1844 à 1849, à Toronto en 1850 et 1851, à Québec de 1852 à 1855, de nouveau à Toronto de 1856 à 1859, de retour à Québec de 1860 à 1865, puis à Ottawa en 1866.

LÉGENDE

- 1608-1690
- 1691-1709
- 1710-1715
- 1716-1759
- 1792-1819
- 1820-1871
- 1872-1962



- Le premier édifice du Parlement a été construit entre 1831 et 1852 à même l'ancien palais épiscopal. Il a été détruit par un incendie le 1^{er} février 1854.
- L'Assemblée législative de la Province du Canada a siégé dans le premier édifice du Parlement entre le 19 août 1852 et le 14 juin 1853.
- À la suite de l'incendie de l'édifice du Parlement, l'Assemblée législative de la Province du Canada a siégé, en 1854 et 1855, dans la salle de l'Académie de musique située rue Saint-Louis à Québec.
- Le second édifice du Parlement a été construit en 1859 et 1860 sur l'emplacement du premier édifice, incendié cinq ans plus tôt. Il a été détruit par les flammes le 19 avril 1883.
- L'Assemblée législative de la Province du Canada a siégé dans le second édifice du Parlement entre le 28 février 1860 et le 18 septembre 1865.
- Le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency est un lieu désigné par le gouvernement du Canada en raison de son importance historique nationale.

5.3 Les autres valeurs patrimoniales

Ce volet concerne les ressources, les valeurs et les messages qui, tout en n'étant pas reconnus d'importance nationale, n'en portent pas moins une signification historique pour le lieu. Ces autres éléments patrimoniaux correspondent à des paysages et éléments paysagers, des constructions, un cimetière et des monuments, des sites archéologiques, des artefacts archéologiques, une collection ethnologique et des messages complémentaires.

Les paysages et éléments paysagers

Depuis l'incendie du second édifice parlementaire le 19 avril 1883, aucun autre bâtiment n'a été érigé dans le Parc-Montmorency. En 1893, le site est devenu un parc urbain. L'aménagement actuel date du début des années 1970. Toute la surface du lieu est ombragée d'arbres adultes dont plusieurs ont plus de 70 ans. On y retrouve également plusieurs monuments commémoratifs.

Le seul élément ou point de vue significatif qui rappelle l'emplacement des deux édifices du Parlement et de la chapelle de 1693 où siégea, à partir de 1792, l'Assemblée législative du Bas-Canada, est l'accès par le petit escalier qui permet d'entrer dans le parc depuis la côte de la Montagne. De cet endroit, le visiteur se situe directement dans l'axe de la porte d'entrée des trois bâtiments mentionnés. Il peut dès lors imaginer plus facilement la localisation et l'envergure de ces constructions.

Des éléments du paysage rappellent ou symbolisent la place forte. Il s'agit du mur de maçonnerie surplombant la falaise de même que de la batterie de l'Assemblée et d'une tenaille, qui offrent des percées visuelles sur la vaste rade en aval de Québec, sur le fleuve, la Pointe-Lévis, l'île d'Orléans et la baie de Beauport.

Les **valeurs historiques** rattachées aux paysages et éléments paysagers sont les suivantes :

- Certains éléments du paysage, tels que le mur de fortification, la batterie de l'Assemblée, la tenaille et le mur de soutènement de la côte de la Montagne, sont associés au système défensif de Québec.

- Les percées visuelles sur la vaste rade en aval de Québec rappellent la situation de « commandement », c'est-à-dire de prédominance géographique, qu'offre le site de Québec sur la navigation sur le Saint-Laurent devenu relativement étroit en amont de l'île d'Orléans.
- L'aménagement actuel rappelle le parc Frontenac, parc urbain aménagé à partir de 1893 sur les décombres du deuxième édifice parlementaire incendié en 1883.

Constructions, cimetière et monuments

Le Parc-Montmorency ne présente aujourd'hui aucun bâtiment. Partie intégrante du lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec, il est bordé à l'est, au sommet de la falaise, par un tronçon d'un mur de fortification, par la batterie de l'Assemblée, par une tenaille et par une partie de la Grande Batterie.

La partie basse du parc Montmorency, située à l'extérieur du lieu désigné mais à l'intérieur du lieu administré par Parcs Canada, constitue un prolongement de ce parc urbain. Il s'agit du site du premier cimetière de la ville de Québec entre 1608 et 1688. On y retrouvait les sépultures de plusieurs Autochtones et des premiers habitants de Québec. Entre 1640 et 1670 seulement, plus de 300 personnes y auraient été inhumées.

En 1688, Mgr de Saint-Vallier fait l'acquisition d'un terrain pour y construire sa résidence. Il acquiert également celui qui est occupé par le cimetière de la côte de la Montagne. En échange, il donne à la fabrique un autre terrain, situé en bordure de l'église, pour y établir le nouveau cimetière. À partir de 1691,

les inhumations sont interdites dans l'ancien cimetière. On amorce alors la translation des restes vers le nouveau cimetière Sainte-Anne. En 1722, on considère que le cimetière de la côte de la Montagne est vide. La sépulture autochtone découverte en 1972 dans l'ancien cimetière de la côte de la Montagne serait vraisemblablement postérieure à 1722.

Deux plaques et une croix rappellent la présence du cimetière, lieu de sépulture des premiers habitants de la ville et de la colonie. C'est ce qui donne à cette partie du parc son caractère sacré.

Le parc Montmorency ayant été le théâtre de plusieurs événements historiques, tant civils que religieux, politiques ou militaires, on y retrouve également six plaques ou monuments commémoratifs (carte 4).

Les **valeurs historiques** rattachées aux constructions, cimetière et monuments sont les suivantes :

- Les différents éléments de fortification toujours en place sur le site témoignent de l'importance stratégique du parc Montmorency et de sa position de commandement sur la basse-ville et la rade de Québec.
- La partie basse du parc (le cimetière) rappelle le premier établissement européen à Québec ainsi que ses premiers habitants.
- Il s'agit également du premier cimetière de la ville de Québec et de l'un des plus anciens de la Nouvelle-France.
- Les plaques et monuments en place dans le parc témoignent de l'importance du site dans l'histoire du pays et de la diversité des événements qui s'y sont tenus.

Les sites archéologiques

Vestiges associés au lieu historique national des Fortifications-de-Québec

Le parc Montmorency faisant partie intégrante du lieu historique national des Fortifications-de-Québec, on y retrouve plusieurs vestiges archéologiques des ouvrages défensifs de la ville. Il s'agit des vestiges présumés des palissades de 1694, de 1709 et de 1711, de la batterie du Clergé de même que de la batterie du Rempart de 1742, d'un ouvrage défensif de la fin du XVIII^e siècle, de la porte Prescott et de ses latrines, des batteries de l'Assemblée, de la tenaille ainsi que de différents murets et clôtures.

Autres vestiges

Plusieurs vestiges seraient présents à l'intérieur des limites du parc Montmorency, soit les vestiges de la maison d'Auteuil et de sa grange, ceux de la maison de Jean Talon et du mur de cour du terrain, ceux d'un bâtiment de fonction indéterminée, ceux de la maison du major Provost et de son jardin, ceux d'un petit corps de logis, ceux d'une maison du XVIII^e siècle et de sa cour, ceux de bâtiments secondaires du XIX^e siècle de même que ceux d'un jardin de la même époque. On pense qu'il y aurait également des vestiges du palais épiscopal (1693-1851) et de ses dépendances, à savoir la chapelle où siégea l'Assemblée législative du Bas-Canada dès 1792, la sacristie, des latrines, des glacières, une écurie, des jardins, la basse cour, la cour et le mur de maçonnerie



Le Palais épiscopal vu du Château
Bibliothèque et Archives Canada, C-13096 /
E. F. Hale

de la cour. On y retrouverait aussi les vestiges d'une citerne du Régime français. Enfin, il est possible que les vestiges d'un kiosque construit après 1893, puis démoli vers 1933, y soient toujours enfouis.

Les **valeurs historiques** rattachées aux sites archéologiques sont les suivantes :

- Ces vestiges sont associés à d'importants personnages dans l'histoire du pays.
- Ces vestiges témoignent de la présence du siège épiscopal dans l'un des plus beaux secteurs de la haute-ville.
- Ces vestiges rappellent également l'Assemblée législative du Bas-Canada qui a siégé dans l'ancien palais épiscopal, puis dans le premier édifice du Parlement, entre 1792 et 1841.
- Ces vestiges rappellent enfin l'Assemblée législative de la province de Québec qui a siégé dans le deuxième édifice du Parlement entre 1867 et 1883.

La collection archéologique

À l'occasion des fouilles de sauvetage et des activités de surveillance archéologique effectuées au parc Montmorency en 1967-1968 et en 1971-1972, des artefacts ont été récupérés. Ceux-ci sont surtout de nature domestique. Il est impossible, dans l'état actuel des données, de faire le lien entre les artefacts qui ont été récoltés et les différentes occupations. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'entière collection est contenue dans dix-sept caisses et elle comprend divers objets de céramique, de verre et de métal.

De plus, quelques artefacts, dont une bouteille de vin et des fragments d'assiettes de faïence et de briques « françaises » découverts lors des travaux de consolidation du mur de soutènement de la côte de la Montagne en 1966, font partie de la collection archéologique conservée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Il faut retenir que certains de ces objets, bien qu'ils ne soient pas associés au motif de la désignation du lieu historique national, ont une valeur historique.

La **valeur historique** rattachée à la collection archéologique est la suivante :

- Ces artefacts témoignent de diverses occupations du site.

La collection ethnologique

On retrouve dans le Parc-Montmorency un ensemble de huit canons qui sont associés au lieu historique national des Fortifications-de-Québec. Ces pièces sont en place depuis la période coloniale.

La **valeur historique** rattachée à la collection ethnologique est la suivante :

- Ces pièces d'artillerie témoignent de l'importance stratégique de l'emplacement du Parc-Montmorency et de sa position de commandement sur la rade de Québec.

Les messages complémentaires

Dans le contexte global des ressources et des composantes liées à d'autres valeurs patrimoniales, il convient de présenter les messages suivants au public :

- Le Parc-Montmorency est associé au réseau des lieux historiques nationaux commémorant des Parlements ou des lieux de réunions du Parlement.
- Le Parc-Montmorency est également associé au système défensif de Québec mis en place à l'époque coloniale et, ce faisant, il est associé au réseau des lieux historiques nationaux faisant partie intégrante du lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec.
- De 1711 (construction de la batterie du Clergé) à 1871 (départ de la garnison britannique), la position de commandement du territoire actuel du parc Montmorency sur la basse-ville et la rade de Québec en fera un endroit stratégique dans le système défensif de la ville.
- Le 4 février 1623, Henri II, duc de Montmorency et vice-roi de la Nouvelle-France, accorde à Louis Hébert le titre de concession d'une terre qui incluait l'actuel parc Montmorency.
- Entre 1641 et 1688, le territoire de l'actuel parc Montmorency est occupé par différents administrateurs de la colonie : la Compagnie de la Nouvelle-France; Denis-Joseph Ruelle, sieur d'Auteuil, procureur général du Conseil souverain; l'intendant Jean Talon; François Provost, major de la ville et du château de Québec.

-
- De 1688 à 1759, le territoire actuel du parc Montmorency est le siège du diocèse de Québec et de la résidence de l'évêque.
 - Le palais épiscopal a été construit entre 1693 et 1695, selon les plans du célèbre entrepreneur de bâtiments Claude Baillif.
 - L'Assemblée législative du Bas-Canada a siégé dans le palais épiscopal (qui deviendra le premier édifice parlementaire à partir de 1831) entre le 17 décembre 1792 et l'année 1841.
 - Le premier édifice du Parlement, en pierre de taille, s'élevait sur trois étages. Il a été construit en trois temps. De 1831 à 1834, l'aile nord-ouest a été érigée selon les plans de l'architecte Thomas Baillairgé. En 1833 et 1834, on a construit la salle de séances de l'Assemblée, corps principal du bâtiment, selon les plans de l'architecte Louis-Thomas Berlinguet. En 1851 et 1852 fut ajoutée l'aile sud-est, à partir des plans de l'architecte Pierre Gauvreau. L'aménagement intérieur fut confié à l'architecte George Browne.
 - Le second édifice du Parlement a été construit en brique à partir des plans de l'architecte F. P. Rubidge et il a été inauguré en août 1860 par Albert-Edward, prince de Galles, futur roi Edward VII.
 - L'Assemblée législative de la province de Québec a siégé dans le second édifice du Parlement entre le 27 décembre 1867 et le 30 mars 1883.
 - La Conférence de Québec, au cours de laquelle on jeta les bases de la Confédération canadienne, a eu lieu dans le second édifice du Parlement du 10 au 27 octobre 1864.
 - Le premier brevet d'invention canadien a été émis, le 8 juin 1824, au palais épiscopal, siège du gouvernement du Bas-Canada.
 - Le premier cimetière de Québec (1608-1688) était situé à la pointe sud-est du lieu administré par Parcs Canada.
 - Le Conseil municipal de Québec a siégé dans le premier édifice parlementaire de 1845 à 1850.
 - À partir de 1893, le parc Montmorency deviendra un parc urbain public où se dérouleront plusieurs activités populaires.
 - On retrouve au parc Montmorency plusieurs plaques et monuments commémorant autant d'événements historiques, tant civils que religieux, politiques que militaires.
 - Les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada appartiennent à tous les Canadiens.

6. Le contexte opérationnel actuel

6.1 L'expérience de visite

Le Parc-Montmorency est un des rares parcs urbains intra-muros de la ville. L'accès y est libre et les visiteurs peuvent profiter de la quiétude du lieu, d'une vue imprenable sur la rade de Québec ainsi que d'un service d'interprétation non personnalisé, c'est-à-dire d'une visite libre où les utilisateurs sont guidés par des panneaux d'information.

Actuellement, il n'y a pas de visites guidées offertes au grand public au lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency. Le lieu est avant tout un endroit de détente où les utilisateurs profitent, en été, des quelques bancs et des nombreux arbres adultes dont il est doté. L'esprit du lieu est transmis, d'une part, par sa position militaire stratégique et les fortifications qui le bordent et, d'autre part, par les nombreux monuments et plaques commémoratives qui s'y retrouvent (carte 4).

Le lieu historique du Parc-Montmorency est occasionnellement loué pour y tenir des événements d'envergure à caractère patrimonial ou autre.

6.2 La communication des messages de commémoration

Dans l'optique d'assurer l'intégrité commémorative du lieu, l'expérience patrimoniale offerte doit permettre aux utilisateurs de con-

naître les messages d'importance historique nationale et les messages complémentaires qui ont été définis.

Actuellement, il n'y a pas en place de concept de mise en valeur permettant de susciter une réflexion adéquate sur les messages d'importance historique nationale. Les outils de communication en place sont insuffisants pour bien illustrer ces messages et les messages d'appui. Des ajustements s'avèrent nécessaires pour mieux les présenter aux utilisateurs et offrir au grand public une expérience patrimoniale.

Un panneau de signalisation situé à l'entrée du parc rappelle que le lieu fait partie du réseau des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Deux panneaux d'interprétation ainsi qu'une plaque présentent le motif de désignation, à savoir que le parc est l'un des lieux où le Parlement de la Province du Canada s'est réuni entre 1841 et 1866.

Les messages complémentaires tels que l'appartenance du lieu au système défensif de la ville de Québec, les événements d'ordre politique, militaire, religieux et populaire qui s'y sont déroulés et la présence à l'intérieur du lieu administré du premier cimetière de la ville sont plus perceptibles que le motif de désignation lui-même, qui ne conserve d'élément paysager que le petit escalier de la côte de la Montagne.

Le lieu n'est pas encore doté d'un site Internet. Nous en sommes à la phase préliminaire d'élaboration.

6.3 La fréquentation et l'utilisation du lieu

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le lieu est avant tout un endroit où les utilisateurs viennent, en été, se détendre à l'ombre des nombreux arbres adultes qui s'y trouvent.

De plus, ce lieu privilégié est utilisé à des fins d'activités publiques telles que le Festival d'été de Québec et les Fêtes de la Nouvelle-France, qui y attirent plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

Mentionnons que le lieu historique national du Parc-Montmorency est rattaché au lieu historique national des Fortifications-de-Québec, fréquenté par plus de 1,6 million d'utilisateurs en 2005. Près de 350 000 d'entre eux auraient profité du Parc-Montmorency.

Par ailleurs, il faut noter que les plans de sécurité publique et d'application de la loi en vigueur dans les sites de l'unité de gestion de Québec s'appliquent dans le lieu historique national du Parc-Montmorency.

6.4 Le cadre touristique régional

Le lieu historique du Parc-Montmorency est situé dans la partie historique de la ville de Québec dont la Place Royale, la terrasse Dufferin, la Citadelle et le Château Frontenac font la renommée. L'arrondissement historique de Québec, proclamé joyau du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985, est

un écrin de prestige sur les plans historique, culturel et patrimonial. De nombreux bâtiments et vestiges témoignent de ses rôles successifs de colonie, de bastion, de garnison, de communauté ecclésiastique et de capitale.

Au plan touristique, Québec propose à ses visiteurs une destination unique et authentique offrant des expériences de calibre international. Les activités disponibles y sont diversifiées, dynamiques et équilibrées : accès à des lieux d'accueil, festivals internationaux, fêtes populaires, manifestations culturelles, activités sportives et visite de nombreux bâtiments historiques. Le fleuve permet la pratique de différentes activités nautiques. Quant aux vastes zones moins urbanisées du territoire de la grande région de Québec, elles invitent à l'agrotourisme, tant à la cueillette qu'à la dégustation de produits du terroir. Ce territoire recèle des centres de ski et de plein air, de nombreuses fermes, des vergers et une bonne concentration d'érablières commerciales.

Le marché touristique de l'arrondissement historique du Vieux-Québec constitue à lui seul un bassin touristique potentiel considérable de clientèles québécoises, canadiennes et étrangères. Celui-ci se chiffre à plus de 5,5 millions de touristes, les marchés intérieur, américain et international confondus. Les lieux historiques nationaux sont des composantes importantes du dynamisme touristique de la région administrative de la Capitale-Nationale du Québec où quelque 13 600 emplois ont été générés par le tourisme en 2004.

7. Les objectifs

Parcs Canada doit protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'ils soient légués intacts aux générations à venir. Afin de concrétiser ce mandat, Parcs Canada a adopté les objectifs stratégiques suivants qui orienteront ses activités au cours des cinq prochaines années :

- Améliorer le réseau des lieux historiques nationaux, compléter de manière substantielle le réseau des parcs nationaux et accomplir de solides progrès à l'égard du réseau des aires marines nationales de conservation.
- Maintenir ou améliorer l'état de l'intégrité commémorative ou écologique de chacun des lieux historiques et des parcs nationaux administrés par Parcs Canada.
- Sensibiliser davantage le public à l'importance des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation et en favoriser la compréhension, l'appréciation et le sentiment commun d'appartenance.
- Élaborer une stratégie financière à long terme marquée par la stabilité, pour protéger les biens historiques et contemporains gérés par l'Agence.

7.1 Les objectifs particuliers

En matière de protection des ressources culturelles, des objectifs spécifiques ont été fixés pour le lieu désigné dans l'énoncé

d'intégrité commémorative. Parcs Canada s'appliquera à atteindre ces objectifs en ce qui concerne les ressources culturelles qui sont sa propriété. En tant qu'organisme voué à la protection des ressources culturelles, Parcs Canada invitera les utilisateurs du lieu à porter un vif intérêt à la protection des ressources.

Les objectifs visant la protection des ressources sont les suivants :

- Assurer la protection de toutes les composantes du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency.
- Respecter les ressources et les valeurs qui s'y rattachent.
- Assesoir les décisions de gestion sur des informations sûres et adéquates et sur les principes et la pratique de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.
- S'assurer que les ressources et les valeurs qui leur sont associées ne soient pas perdues, endommagées ou menacées par suite de processus naturels ou par la présence des humains à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu.
- Sensibiliser les utilisateurs du lieu à l'importance de conserver les valeurs reliées au paysage et aux éléments paysagers, aux constructions, cimetières et monuments, aux sites archéologiques, aux objets et à l'histoire du lieu.
- S'assurer que les activités et besoins générés par la location des lieux ne mettent pas en péril les ressources culturelles qui y sont associées.

-
- Maintenir les pièces d'artillerie in situ.
 - Respecter le caractère sacré du cimetière.
 - Préserver les percées visuelles, notamment sur la rade de Québec et sur la position de commandement du site de même que tous les points de vue révélateurs de l'importance historique nationale des fortifications.

En matière de présentation des ressources culturelles, des valeurs qui s'y rattachent et des messages d'importance historique nationale, les objectifs spécifiques fixés pour le lieu historique dans l'énoncé d'intégrité commémorative sont les suivants :

- Faire comprendre au public les messages d'importance historique nationale et, à titre de supplément d'information, les messages complémentaires.
- Communiquer les valeurs historiques des ressources culturelles aux utilisateurs et aux intervenants.

- Veiller à ce que la présentation des messages non liés au motif de désignation ne porte pas atteinte à la compréhension de l'importance historique nationale du lieu.

En matière de qualité d'expérience de visite, les objectifs spécifiques à atteindre par Parcs Canada au lieu historique sont les suivants :

- Collaborer avec l'industrie touristique régionale et avec le réseau national de Parcs Canada pour augmenter la notoriété du lieu.
- Assurer un meilleur rayonnement du lieu historique national auprès des clientèles qui ne peuvent se rendre sur le site même.
- Offrir aux visiteurs une expérience patrimoniale mémorable et significative dans un des rares parcs urbains intra-muros de la ville.
- Améliorer l'interprétation sur les lieux.

8. Un regard sur l'avenir : le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency vers 2020

Une vision de l'avenir du lieu historique national, sur un horizon d'une quinzaine d'années, a été développée au cours du processus de planification. S'appuyant sur les lois et politiques en vigueur à Parcs Canada, cette vision se préoccupe avant tout d'assurer l'intégrité commémorative du lieu, mais porte aussi une attention particulière à l'expérience du visiteur.

Vers 2020, le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency demeure un lieu protégé dont les ressources culturelles sont, elles aussi, bien protégées. Les principales composantes du lieu sont stables, les ressources culturelles et le caractère historique du lieu sont préservés et un programme d'entretien régulier des ressources est en place.

Les ressources archéologiques sont connues, conservées, surveillées et, dans la mesure du possible, utilisées lors de l'élaboration de projets d'aménagement et de mise en valeur.

Le motif qui justifie la désignation est efficacement communiqué aux utilisateurs du parc. Des outils de communication ont été développés afin d'offrir une expérience patrimoniale à ceux qui ne peuvent fréquenter le lieu.

Des mécanismes de collaboration ont été établis par Parcs Canada avec les utilisateurs et les intervenants régionaux concernés en vue de favoriser la protection et la mise en valeur de ces ressources culturelles.

Le site continue d'être un havre ombragé et paisible pour les visiteurs, les peintres du dimanche et les travailleurs qui viennent y prendre une pause. Il est aussi utilisé occasionnellement par nos partenaires pour y tenir des fêtes populaires.

Le Parc-Montmorency bénéficie d'un service d'interprétation personnalisé et des bornes interactives bonifient le service d'interprétation. L'expérience de visite permet de saisir l'importance du lieu désigné. Les visiteurs confirment qu'ils y vivent une expérience mémorable et le lieu jouit d'un rayonnement enviable auprès des clientèles externes (activités dans les écoles, visite du site Internet).

Dans la grande région de Québec, le lieu est bien positionné au sein de l'industrie touristique régionale et constitue une composante importante du dynamisme touristique.

9. La mise en valeur

9.1 Le concept de mise en valeur

Le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency n'a jamais fait l'objet d'un plan directeur qui lui soit propre. En outre, aucune mesure de gestion particulière à ce lieu n'avait été présentée dans le plan directeur du lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec de 1988.

Le concept de mise en valeur proposé a pour but l'atteinte de l'intégrité commémorative du lieu et s'articule autour des grandes idées suivantes :

- Poursuivre les travaux d'entretien régulier.
- Réaliser un concept d'interprétation et de mise en valeur en tenant compte des intérêts et des attentes des clientèles visées afin de pallier les lacunes identifiées en matière de diffusion des messages de commémoration.
- Offrir des activités spéciales en lien avec la thématique du lieu.
- Collaborer avec les intervenants locaux et régionaux pour mieux faire connaître le lieu et son importance historique nationale par le public.

Le concept favorisera une rencontre enrichie entre le visiteur et les ressources culturelles du lieu désigné, lui permettant ainsi de mieux comprendre l'objectif de commémoration et de mieux saisir les composantes du lieu.

9.2 Les mesures de gestion

L'intégrité commémorative du lieu sera essentiellement assurée par la mise en application de mesures de gestion portant sur la protection des ressources culturelles et sur la communication des messages. La mise en œuvre de ces mesures contribuera à renforcer le caractère historique et l'esprit du lieu⁴.

Les mesures de gestion envisagées touchent aussi la qualité de l'expérience de visite et la collaboration essentielle avec les utilisateurs concernés et les intervenants régionaux.

Assurer l'intégrité commémorative du lieu

Afin de répondre à ses objectifs en matière d'intégrité commémorative et de progresser vers la vision définie pour le Parc-Montmorency, Parcs Canada préconise un certain nombre de mesures relatives à la protection des ressources culturelles et à la mise en valeur du lieu.

La protection des ressources culturelles

Les mesures qui ont été définies sont les suivantes :

- Assurer un suivi régulier de l'état des ressources du lieu et entretenir ses composantes.

4. L'esprit du lieu correspond à la capacité d'un site de susciter des émotions chez le visiteur avant même que ce dernier n'acquière ses premières connaissances du lieu. En d'autres termes, l'esprit du lieu, c'est ce que la ressource a à dire par elle-même au visiteur.

-
- S'assurer que les ressources archéologiques soient connues, conservées, surveillées et, dans la mesure du possible, utilisées lors de l'élaboration de projets d'aménagement et de mise en valeur.
 - Maintenir l'intégrité des paysages et des éléments paysagers significatifs.
 - Respecter les ressources et les valeurs qui s'y rattachent. Préserver les percées visuelles, notamment sur la rade de Québec et sur la position de commandement du site de même que tous les points de vue révélateurs de l'importance historique nationale des fortifications.
 - Asseoir les décisions de gestion sur des informations sûres et adéquates et sur les principes et la pratique de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.
 - S'assurer que les ressources et les valeurs qui leur sont associées ne soient pas perdues, endommagées ou menacées à la suite de processus naturels ou par la présence des humains à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu.
 - Sensibiliser les utilisateurs du lieu à l'importance de conserver les valeurs reliées au paysage et aux éléments paysagers, aux constructions et monuments, aux sites archéologiques, aux objets et à l'histoire du lieu.
 - S'assurer que les activités et les besoins générés par la location des lieux ne mettent pas en péril les ressources culturelles qui y sont associées.
 - Maintenir les pièces d'artillerie in situ.
 - Respecter le caractère sacré du cimetière.

La mise en valeur des ressources culturelles et la communication des messages

Sur place

L'objectif est d'assurer la compréhension des messages de commémoration in situ en se servant le plus possible des ressources qui caractérisent le lieu et en comptant sur des connaissances historiques suffisantes. Dans les limites des ressources financières disponibles, les mesures suivantes seront appliquées :

- Veiller à la réalisation des recherches historiques et archéologiques nécessaires à la préparation et à la réalisation d'un concept de mise en valeur in situ; s'assurer de l'utilisation des résultats des recherches dans les activités liées à la mise en valeur.
- Préparer et commencer la réalisation d'un concept de mise en valeur in situ.
- Améliorer les moyens de faire comprendre au public les messages d'importance historique nationale et, à titre de supplément d'information, les messages complémentaires.
- Communiquer les valeurs historiques des ressources culturelles au grand public, aux utilisateurs qui ont des besoins particuliers et aux intervenants du milieu.
- Développer des outils d'interprétation propres au lieu, qui mettent au premier plan l'objectif de commémoration et les valeurs spécifiques au lieu, en tenant compte des divers auditoires visés.

- Développer des outils d'interprétation qui continuent d'incorporer le Parc-Montmorency au lieu historique national des Fortifications-de-Québec et qui permettent d'intégrer l'offre de services d'intervenants locaux.
- Évaluer régulièrement l'efficacité de la transmission des messages par les méthodes conventionnelles.



Le second parlement en 1865
Bibliothèque et Archives Canada, C-53037

La diffusion externe

Les mesures suivantes seront mises de l'avant :

- Poursuivre la construction, dans le site Internet de Parcs Canada, d'une composante portant sur le Parc-Montmorency afin de communiquer clairement aux clientèles qui ne peuvent s'y rendre la localisation du lieu, la raison de sa désignation et les valeurs qui y sont associées.
- Établir un plan de développement de la diffusion externe afin de mieux faire connaître le lieu et le réseau dont il fait partie, de stimuler la compréhension et l'appréciation du lieu patrimonial et de renforcer le sentiment d'appartenance du public à l'égard de celui-ci.

- Favoriser la publication d'articles ou d'ouvrages communiquant les résultats des recherches concernant le lieu.
- Examiner la possibilité d'établir un partenariat avec l'Hôtel du Parlement de Québec afin que ses programmes d'interprétation fassent le lien avec le lieu et son objectif de commémoration.

Offrir au visiteur une expérience mémorable

Parcs Canada considère au nombre de ses défis actuels l'amélioration de l'expérience du visiteur. Afin de répondre à leurs besoins, l'Agence souhaite en effet permettre aux visiteurs des aires patrimoniales qu'elle administre de vivre des expériences inoubliables, tout en protégeant ces lieux pour les générations futures⁵. À cette fin, elle prendra des mesures pour bien planifier et bien organiser leur visite, pour recevoir le public avec du personnel et des équipements adéquats et pour que l'expérience du visiteur soit évaluée méthodiquement et jugée satisfaisante.

En matière de qualité d'expérience de visite, les mesures préconisées par l'Agence au lieu historique sont les suivantes :

- Collaborer avec l'industrie touristique régionale et avec le réseau national de Parcs Canada pour augmenter la notoriété du lieu.
- Assurer un meilleur rayonnement du lieu auprès des clientèles qui ne peuvent se rendre sur le site même.
- Offrir aux visiteurs une expérience patrimoniale mémorable et significative dans un des rares parcs urbains intra-muros de la ville.
- Améliorer l'interprétation sur les lieux.

5. Parcs Canada, *Agence Parcs Canada, Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011*, (Ottawa), Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2006, p. 14.

-
- Offrir des visites ponctuelles variées sur des sujets directement associés à l'objectif de commémoration du lieu.
 - Intégrer le Parc-Montmorency à la visite extérieure des Fortifications-de-Québec offerte par les guides interprètes de Parcs Canada.
 - Compléter la mise en valeur du parc urbain par une construction rappelant le kiosque du parc Frontenac.
 - Actualiser le mobilier urbain et améliorer l'éclairage.
 - Mettre en place, dans le lieu désigné, un nouveau revêtement de sol qui soit mieux adapté aux activités qui s'y déroulent.
 - Effectuer les recherches appropriées pour bien connaître le profil des visiteurs et leurs attentes, la fréquentation et l'utilisation du lieu, l'efficacité des moyens de communication projetés, le niveau de participation aux activités et le degré de satisfaction du public afin d'ajuster les services et les programmes offerts en fonction des résultats de ces recherches.
 - Préparer un plan d'expérience de visite pour le lieu historique et en commencer la mise en œuvre.
 - S'appuyer sur les forces des intervenants du milieu dans la planification, la promotion et la mise en place de l'expérience du visiteur.
 - S'ouvrir à la participation de partenaires, une fois les éléments d'interprétation structurants bien en place, pour contribuer à compléter, à diversifier et à renouveler l'offre de service quant à l'animation du lieu et pour encourager son appropriation par le milieu.
 - Contribuer, dans les limites de son mandat, à une coexistence harmonieuse et interactive de la satisfaction des besoins de l'Agence et de celle de la communauté environnante, des différents partenaires et des utilisateurs du site.
 - Continuer de favoriser des échanges étroits avec tous les intervenants et d'encourager les occasions de collaboration avec eux pour la protection et la mise en valeur de l'ensemble du lieu.
 - S'assurer que les aménagements et les activités font l'objet d'une analyse de risques et sont intégrés au plan de sécurité publique et d'application de la loi, et ce, conformément aux orientations nationales.



10. Mise en œuvre et participation du public

Dans le contexte global du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency, le lieu désigné est bien circonscrit et les ressources culturelles sont concentrées sur un territoire dont la propriété relève uniquement de l'Agence Parcs Canada.

L'Agence peut agir directement sur les ressources culturelles qu'elle administre et, en tant qu'organisme voué à la conservation, elle s'engage à donner l'exemple en ce qui concerne les ressources qui sont sous sa responsabilité.

Les mesures de gestion les plus importantes énoncées dans ce plan directeur ont pour but d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency. Ces mesures, combinées à d'autres, permettront aussi d'améliorer la qualité de l'expérience du visiteur. La mise en œuvre de la plupart des mesures de gestion préconisées requerra des ressources financières à l'intérieur des budgets de l'unité de gestion de Québec. La plupart des mesures pourront être réalisées à court terme et à moyen terme.

Ainsi, au cours des années qui viennent, l'unité de gestion de Québec, responsable de l'administration du lieu, mettra en œuvre, à partir de ses propres budgets, quelques mesures prioritaires rattachées à l'objectif d'assurer l'intégrité commémorative. Ces mesures sont les suivantes :

- Accomplir les interventions de protection requérant peu de ressources.
- Assurer un suivi régulier de l'état des ressources culturelles du lieu et les entretenir.
- Élaborer un concept d'interprétation et de mise en valeur afin d'améliorer l'efficacité de la transmission des messages, ce qui aura également un effet positif sur l'expérience du visiteur.
- Mettre en ligne et maintenir à jour une composante sur le Parc-Montmorency dans le site Internet de Parcs Canada.

Ce plan directeur a été élaboré en consultation avec le public qui a eu l'occasion de l'évaluer et d'exprimer son point de vue lors du processus de planification. La publication du plan directeur ne marque pas la fin des consultations publiques, mais plutôt l'instauration d'un dialogue suivi avec la collectivité, les groupes d'intérêts, les entreprises, les ministères et les organismes gouvernementaux. C'est au directeur de l'unité de gestion de Québec qu'il incombe d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan directeur et de rendre compte au public du travail accompli. En fonction de l'intérêt manifesté par le public, le directeur déterminera l'ampleur et la forme que prendra ce suivi. Le plan d'affaires de l'unité de gestion énoncera la stratégie de mise en œuvre des mesures de gestion et déterminera l'affectation des ressources en conformité avec les priorités établies dans ce

plan directeur. Le rapport annuel sur le plan d'affaires évaluera les progrès accomplis dans cette mise en œuvre. Enfin, le rapport national sur l'état des aires patrimoniales protégées donnera une vue d'ensemble de l'état du réseau et des résultats de la planification de gestion pour le lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) exige que les plans directeurs soient examinés tous les cinq ans et que les propositions de changement soient soumises au Parlement. Un examen quinquennal du plan directeur, mené à l'interne, déterminera si ce plan demeure convenable ou s'il faut associer le public à un nouvel examen approfondi.

11. Sommaire de l'évaluation environnementale

11.1 Contexte

Le présent examen environnemental stratégique du plan directeur du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency s'appuie sur la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, des plans et des programmes*.

Le plan directeur expose les objectifs et mesures de gestion en matière de protection, de mise en valeur, de gestion et d'exploitation du lieu historique. Il fournit le cadre de la planification subséquente des affaires et du travail. Il doit servir de guide pour trouver l'équilibre entre l'utilisation du territoire et la préservation du patrimoine, tant culturel que naturel.

L'évaluation environnementale stratégique, quant à elle, vise à intégrer les considérations environnementales à l'élaboration des politiques publiques. Son but est de déterminer et d'évaluer, à un niveau stratégique, les principaux enjeux environnementaux inhérents au concept de mise en valeur du lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency.

11.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée pour l'évaluation environnementale stratégique du plan s'effectue en plusieurs étapes. La conformité du plan par rapport aux politiques est le premier jalon. En second lieu, la thématique du lieu historique national, les objectifs et les mesures de gestion permettant d'atteindre ou de maintenir l'intégrité commémorative sont présentés. Par la suite, la portée de

l'évaluation ainsi que les sources d'agression sont précisées. En dernier lieu, l'évaluation fait état des mesures d'atténuation stratégiques ainsi que de l'évaluation des impacts résiduels.

11.3 Portée

Cette évaluation environnementale est fondée sur la documentation existante ainsi que sur les avis de divers spécialistes de la gestion des ressources naturelles et culturelles.

L'évaluation couvre toute l'étendue du lieu désigné et administré par Parcs Canada. Le lieu désigné fait référence à toutes les ressources directement liées au motif qui justifie la désignation à titre de lieu historique national. Il n'inclut aucun bâtiment. On y retrouve de nombreuses ressources archéologiques. La portion du lieu administré qui n'est pas incluse dans le lieu désigné ne recèle aucun bâtiment.

La portée temporelle de l'évaluation est fonction de la vision du plan directeur. Selon les directives, le plan, qui doit être révisé tous les cinq ans, s'inscrit dans une vision développée pour un horizon de quinze ans.

11.4 Conformité aux politiques

Le plan directeur de ce lieu respecte l'ensemble des lois et politiques afférentes à Parcs Canada telles que la *Loi sur les parcs nationaux*, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et celles qui sont publiées dans les *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada. De plus, il ne contrevient

pas aux orientations du gouvernement en matière d'environnement pour ce qui est du développement durable et des changements climatiques. Les aménagements et les activités proposés dans le lieu désigné et administré par Parcs Canada ne compromettent pas l'intégrité commémorative ni la connaissance et l'appréciation du patrimoine. Au contraire, ils fournissent dans l'ensemble un appui au mandat de Parcs Canada.

11.5 Sources d'impact et atténuation

La présente évaluation environnementale tente de déterminer les sources d'agression ou de menaces, les agents stressants actuels et potentiels ainsi que leurs principales provenances.

L'évaluation environnementale établit qu'il existe quelques sources d'agression ayant de faibles conséquences sur les ressources culturelles et naturelles. La réalisation de travaux inadéquats ou d'accidents lors d'opérations d'entretien peut entraîner la détérioration des ressources. Cependant, les travaux sont généralement réalisés par les employés de Parcs Canada ou sous leur supervision. Or, le personnel est sensibilisé à la nécessité de préserver l'intégrité commémorative et l'environnement, réduisant ainsi les risques d'actions inappropriées. Le vandalisme et l'utilisation du site par les Fêtes de la Nouvelle-France sont des sources d'agression, mais ayant des effets mineurs sur l'intégrité des ressources.

Les mesures de gestion proposées dans le plan directeur ont un impact positif ou permettent d'atténuer les effets négatifs de certaines activités sur l'intégrité commémorative. De façon générale, elles favorisent une amélioration de l'intégrité commémorative et ont un effet bénéfique sur le développement durable.

L'évaluation environnementale propose quelques mesures d'atténuation pour la protection des ressources culturelles et de l'environnement :

- Sensibiliser les utilisateurs du lieu désigné et administré quant à la présence et à la signification des ressources culturelles sur la propriété.
- Évaluer l'importance et les impacts du vandalisme et des activités des partenaires sur l'intégrité commémorative du lieu et s'il y a lieu, mettre en place des mesures correctives.

11.6 Impacts résiduels

Globalement, les mesures de gestion prévues dans le plan directeur contribuent à réduire les effets des agents stressants. Ces mesures soutiennent l'atteinte de l'intégrité commémorative au lieu.

11.7 Conclusion

Selon les résultats de cette évaluation environnementale stratégique et sur la base des renseignements disponibles, le concept de mise en valeur retenu pour le lieu désigné et administré par Parcs Canada est acceptable, tant sur le plan environnemental que sur le plan patrimonial. Dans l'ensemble, les objectifs et les mesures de gestion qui sont présentés dans le plan directeur appuient le mandat et les politiques de gestion de Parcs Canada.

Une évaluation environnementale du ou des divers projets découlant de la mise en application de ce concept devra être faite, conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ou des directives et des politiques d'Environnement Canada et de Parcs Canada.

Études, rapports de recherche et autres ouvrages de référence

Environnement Canada, Service canadien des parcs, *Lieu historique national Les Fortifications de Québec : Plan directeur*, (Ottawa), ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1988, 75 pages.

L'Anglais, Paul-Gaston *et al.* « Lieu historique national des Fortifications-de-Québec : Inventaires des ressources culturelles ». Parcs Canada, Québec, Centre de services du Québec, 2001, 180 pages.

Parcs Canada, *Agence Parcs Canada, Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011*, (Ottawa), Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2006, 105 pages et annexes.

Parcs Canada, « Énoncé d'intégrité commémorative, Lieu historique national du Canada du Parc-Montmorency (Québec, Québec) », 2004, 18 pages et annexes.

Parcs Canada, *Guide de rédaction des énoncés d'intégrité commémorative*, (Ottawa), Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2002, 21 pages et annexes (lignes directrices).

Parcs Canada, « Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada », décembre 2000, 127 pages.

Parcs Canada, Marketing et Affaires du programme, *Rapports statistiques de 1982 à 2003*, Québec, Centre de services du Québec.

Patrimoine canadien, Parcs Canada, *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1994, 127 pages.

Patrimoine canadien, Parcs Canada, *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, (Ottawa), ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998, 211 pages.

COMITÉ DE PLANIFICATION

Denis Belleau, chef, Services techniques, Unité de gestion de Québec

Marie-Josée Bissonnette, gestionnaire, Mise en valeur, planification et marketing, Unité de gestion de Québec

Christine Chartré, historienne, Centre de services du Québec

Jean Desautels, directeur, Unité de gestion de Québec

Solange Dion, conseillère en recherche et planification marketing, Centre de services du Québec

Robert Gauvin, archéologue, Centre de services du Québec

Monique Elie, planificatrice, lieux historiques nationaux, Centre de services du Québec

Daniel Villeneuve, gestionnaire, Unité de gestion de Québec

Caroline Roy, coordonnatrice, Communications, Service à la clientèle et mise en valeur du patrimoine, Unité de gestion de Québec.

Évaluation environnementale

Benoît Roberge, scientifique des écosystèmes, Unité de gestion de Québec

Soutien technique

Claire Beaudoin, adjointe administrative, Centre de services du Québec

Anne Desgagné, infographiste, Centre de services du Québec

Christiane Hébert, designer-graphiste, Centre de services du Québec

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le directeur général de
Parcs Canada, 2007
N° de cat. : R64-105/33-2006F
ISBN : 0-662-72369-4
This publication is also available in English.